

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclames, — — — 30
Faits divers, — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne!

A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAPITTE et Co.,
Place de la Bourse, 9.

ABONNEMENT.
Un an, 30 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10
Poste: 95 fr.
On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Ambrose-Richel, 2;
BLAYSSIE, r. d. Lombards, 22.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

2 Août 1881.

Si le gouvernement s'est décidé à brusquer les élections, ce n'est pas seulement parce qu'il espère profiter de ce coup de surprise, c'est aussi parce qu'il entrevoit des complications et des entreprises belliqueuses dans un délai assez rapproché.

Il veut enfin que les électeurs votent avant une période de guerre, pour que cette perspective n'influence pas le scrutin. Il aime mieux tromper le corps électoral que de risquer un échec pour les candidats républicains, qui resteraient sur le carreau si le public connaissait la vérité.

Nous savions tout cela; mais nous gardions le silence, ne voulant pas être des premiers à jeter le cri d'alarme. Aujourd'hui que les projets du gouvernement sont révélés déjà par la presse étrangère, nous pouvons parler en toute liberté.

Citons d'abord le *Times*, dont la correspondance parisienne raconte tout ce qui s'est passé dans les conseils du gouvernement et explique la raison qui fait convoquer subitement les collèges électoraux:

« Le gouvernement était parfaitement décidé à faire les élections le 4 septembre; la circulaire du général Farre (relative à l'appel des réservistes) avait été résolue en conseil et publiée sous la responsabilité commune des ministres.

Quarante-huit heures s'étaient écoulées sans qu'elle eût été contredite, lorsqu'un rapport confidentiel fut reçu du général Sausier, commandant en chef de l'armée d'Algérie, par lequel il informait le gouvernement que, jusqu'à la fin d'août, il ne fallait s'attendre à aucun mouvement important à cause du Ramadan, de la chaleur qui empêchait l'armée d'agir et à cause du temps nécessaire à l'organisation d'une expédition décisive. Toutefois, d'après les rapports que le général avait reçus du sud et de l'intérieur, ainsi que de la frontière tunisienne et du Maroc, on pouvait s'attendre à voir l'insurrection éclater en septembre dans des proportions très-sérieuses. Il faudrait alors faire un grand effort et envoyer une armée formidable; peut-être même faudrait-il avoir recours à la mobilisation générale pour ne pas renouveler l'école de l'expédition de Tunis.

Bref, il serait nécessaire de prendre des mesures promptes et décisives qui pourraient jeter l'inquiétude chez les électeurs.

Ce rapport amena naturellement le gouvernement à changer ses intentions.

Les ministres virent que si, au commencement de septembre, l'insurrection venait à éclater sur un certain nombre de points différents à la fois; s'il était indispensable de frapper un coup décisif et peut-être de mobiliser l'armée, ce qui n'était possible que par une loi exigeant la présence du Parlement; si, en résumé, en septembre le pays se trouvait en face d'une sérieuse campagne d'Afrique, — les élections pourraient être grandement compromises et on aurait fourni un argument formidable à l'opposition.

En conséquence, malgré tous les arrangements antérieurs, il fut décidé que les élections devaient se faire sans délai, avant que les troubles africains aient pu éclater.

Voilà l'explication.

Ainsi, d'après les rapports des généraux,

on s'attend en Afrique, pour le mois de septembre, à une insurrection formidable, et on le cache au public. Et M. Jules Ferry a osé traiter de chimères les nouvelles alarmantes que publiaient les journaux!

Ainsi on entrevoit la nécessité de mobiliser, sinon toute l'armée, du moins plusieurs corps, puisque l'expédition de Tunis a démontré qu'on ne pouvait envoyer là-bas des troupes suffisantes sans désorganiser l'armée, — et on le cache encore au public!

Cela s'appelle mentir impudemment et tromper le pays. Cela constitue une immense fraude électorale dont le gouvernement est l'auteur responsable.

Et ces gens-là, qui escamotent ainsi le scrutin, ont parlé jadis de la sincérité du vote, de la politique au grand jour, de la nécessité de traiter franchement et ouvertement les affaires de la France!

Les affirmations du *Times* sont nettes, précises, appuyées sur des faits et des documents officiels. Le gouvernement est mis en demeure de les avouer ou de les démentir.

LA GUERRE.

Chaque jour, de nouvelles troupes sont dirigées sur l'Algérie.

Dans chaque garnison, on ne prend que cent ou cent cinquante hommes, pour que cela n'y paraisse pas, pour que les populations ne s'en aperçoivent pas, et en province les républicains ont reçu la mission de dire partout: « Ce n'est rien! ce n'est rien! nous n'avons pas la guerre, ce ne sont que de petites escarmouches! »

Soit! mais vos petites escarmouches vont tout simplement nécessiter la mobilisation des corps d'armée, et l'appel des réservistes leur envoi probable en Afrique.

CENT MILLE HOMMES! SOIXANTE MILLIONS!

Voilà ce qu'il vous faut pour réparer les sottises et effacer la trace sanglante d'une effroyable incapacité!

Et dans quel état vous mettez nos pauvres soldats!

Pères de famille qui vous préparez à voter pour des candidats républicains, lisez cette dépêche adressée de Montauban au *Messageur de Toulouse*:

« Nos braves soldats du 20^e de ligne, revenant de Tunisie (de Bizerte), sont en proie aux maladies et à la mort.

Deux cents soldats du 11^e de ligne sont partis hier matin, pour combler sans doute les vides qui se sont faits dans le bataillon depuis quelques mois en Afrique. »

Examinez froidement, si vous le pouvez, ce qu'on écrit de Marseille:

Le 1^{er} régiment de hussards est revenu de Tunisie, ayant beaucoup souffert. Les hommes ont été éprouvés par une épidémie de fièvre typhoïde et les chevaux sont furbus. On a dû faire évacuer la caserne et faire camper le régiment sur le champ de manœuvres du Prado.

Il y a quatre jours, le général Farre donna l'ordre de mobiliser trois escadrons. Le colonel répondit qu'il y avait 200 hommes malades. L'excellentissime ministre de la guerre répliqua: « Qu'importe! versez les malades dans l'escadron qui restera à Marseille et faites partir les autres. »

Or, un escadron n'ayant guère que 150 hom-

mes, celui qui restera en comptera 200, tous malades.

Du reste, ceux qui partent ne valent guère mieux: Cette décision surprend tout le monde.

Les chefs eux-mêmes ne peuvent résister aux fatigues. Nous avons donné la liste des officiers supérieurs qui sont malades.

Que le gouvernement ose donc nous dire le nombre de soldats qui meurent par les épidémies de toutes sortes! Qu'il ose donc nous donner une statistique exacte des pauvres soldats qui peuplent nos hôpitaux!

Si nous avons la paix, que signifient tous ces déplacements de troupes, tous ces embarquements faits sous le manteau et en éteignant les lumières?

C'est que nous avons la guerre, nous l'avons dans toute sa misère, dans toute sa ruine, dans toute son angoisse.

Les fils, les frères, les amis que nous avons là-bas, qui vont y aller, sont exposés à un climat meurtrier qui rend la fatigue mortelle.

Et, chaque jour, la situation devient plus intolérable, plus dangereuse.

Si on avait retardé les élections, les électeurs, abusés, trompés, traités en idiots par la République, auraient fini par y voir clair.

Et la GUERRE, ce mot magique, ce mot qui depuis les désastres récents encore épouvante nos populations, la GUERRE, déesse aux yeux hagards, échevelée, les eût précipitées au scrutin contre la République menteuse, qui a promis les joies et la paix et qui les remplace par les expéditions criminelles, par les aventures hasardeuses, par des conflits inutiles!

Mais en les convoquant tout de suite, sans tarder une minute, on avait la chance de donner le change aux électeurs, de leur faire prendre les vessies de nos ministres pour des lanternes, et les embarquements de nos troupes pour une parade ou une revue.

Envoi de troupes en Afrique.

On télégraphie de Grenoble que la 13^e compagnie du 4^e régiment du génie a quitté cette ville, le 29 juillet, se rendant en Tunisie pour travailler aux fortifications de Sfax. Cette compagnie, composée de 120 hommes, est sous les ordres de MM. Feuilles, capitaine, Xerdel et Dauteville, lieutenants.

Narbonne, 30 juillet, soir. Le deuxième bataillon du 49^e de ligne est passé ce soir à Narbonne. Il compte trois cents hommes, dix-sept officiers et cinq chevaux.

Il s'embarquera demain à Port-Vendres en destination d'Oran, pour y former un régiment de marche avec un bataillon du 53^e venant de Tarbes, et un autre du 144^e venant de Bordeaux, qui se sont embarqués tous deux à Toulon.

Le lieutenant-colonel du 49^e, commandant ce nouveau régiment, aurait demandé et obtenu de faire partie de la colonne dirigée sur Géryville.

Toulon, 31 juillet, matin.

Ce matin a eu lieu l'embarquement, sur le transport de l'Etat la *Guerrière*, et sur deux paquebots de la Compagnie transatlantique, d'un bataillon des 65^e, 125^e et 135^e de ligne, du 28^e bataillon de chasseurs et de deux batteries des 31^e et 34^e d'artillerie, sous le commandement du général Sa-

battier. Ces troupes partent à destination de l'Algérie.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Il y a lieu de croire que nous allons assister à de grandes manœuvres électorales, en comparaison desquelles les candidatures officielles de l'Empire n'étaient que d'innocentes parades. Faire annoncer par le général Farre que les élections auront lieu à la fin de septembre et convoquer pour le 24 août les électeurs; appeler sous les armes les réservistes par des affiches apposées dans toutes les communes de France à la porte des mairies, et puis, du jour au lendemain, donner contre-ordre au moyen de nouvelles affiches, sans à jeter le trouble dans tous les villages et à dépenser près d'un million à ces ordres et à ces contre-ordres; ne promulguer la loi sur la presse que le jour même de l'ouverture de la période électorale, afin de diminuer le temps pendant lequel les journaux fondés pour les élections pourront avertir les électeurs; recourir aux ordonnances de la Restauration pour abrégé des délais légaux; mais retarder la session des conseils généraux au mépris de la loi de 1871; découper les circonscriptions électorales selon ses convenances particulières et soumettre ce découpage aux Chambres assez tardivement pour qu'un examen sérieux n'en puisse être fait; ajourner les mesures urgentes qui doivent être prises en Algérie, au risque que cet ajournement nous coûte des sacrifices incalculables d'hommes et d'argent, mais dans la crainte d'éclairer le pays au moment où il va être consulté, tout cela c'est déjà bien commencer.

Les préfets sont chargés de la suite et du détail des opérations, et ils vont s'en occuper de la belle façon. Voilà déjà les révocations des maires qui s'annoncent. Le prétexte contre les maires dont on n'est pas sûr, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment festoyé, illuminé, banqueté le 4 juillet. On les suspend pour deux mois, et dans deux mois, les élections faites, le tour sera joué... Ce qui rassure sur l'effet de ces grandes manœuvres, c'est que le général Farre fait partie du gouvernement qui les commande. — François Bestlay.

Chronique générale.

Est-il vrai que des fonctionnaires de différents ministères qui ont donné, ou fait semblant de donner leur démission pour poser leur candidature, continueront à toucher leur traitement pendant tout le temps de leur absence?

A la grande chancellerie de la Légion d'Honneur, il a été décidé que les décorations papales ne sont plus autorisées à être portées en France.

Le général Farre vient de faire publier un ordre du jour pour les élèves de l'École de Saint-Cyr, dans lequel il est annoncé que désormais il est formellement interdit à tout élève de l'École, sous peine de renvoi immédiat, d'assister en uniforme soit aux réunions, banquets ou services religieux qui

pourraient avoir un caractère politique quelconque.

L'APPEL DES RÉSERVISTES.

On va appeler les réservistes au mois de septembre prochain.

Si, à cette époque, les élections étant faites, le gouvernement mobilise plusieurs corps d'armée, il se trouvera que des réservistes étant présents au corps seront englobés dans la mobilisation et qu'ils partiront pour l'Algérie.

Electeurs, voilà une manœuvre que nous signalons à votre attention. (Ordre.)

Deux officiers du 49^e régiment de chasseurs, qui avaient été punis disciplinairement pour avoir assisté à la messe de la Saint-Henri, viennent d'être mis en non-activité par retrait d'emploi.

Bien heureux qu'on ne les ait pas envoyés comme cavaliers de seconde classe.

Il ne faut pas oublier que tel officier qui avait déserté pour passer dans les bandes de la Commune, a été réintégré dans l'armée, tant il est vrai que la justice républicaine est vraiment l'injustice.

Le 43^e de ligne, qui est en garnison à Lille, a reçu il y a huit jours un des Saint-Cyriens expulsés, le vicomte de Comminges, le n^o 4 de l'École de Saint-Cyr.

Ce jeune homme a plusieurs parents ou amis parmi les officiers du 49^e chasseurs à cheval, en garnison dans la même ville; et ceux-ci, dès son arrivée, lui ont manifesté toute leur sympathie, l'ont emmené déjeuner, dîner au mess, ne le quittant que lorsque les besoins du service l'exigeaient.

Le général Lelièvre a fait aussitôt avvertir les officiers du 49^e chasseurs de ne plus s'afficher ainsi, et de n'avoir dorénavant aucun commerce avec le fusilier (sic) de Comminges.

Paris-Journal annonce que le général Farré vient d'exprimer aux colonels des régiments d'infanterie où ont été versés les trente et un saint-cyriens expulsés de l'École, son désir de ne pas voir ces élèves nommés caporaux avant une année.

Cela paraît tellement invraisemblable, que cela doit être vrai.

Les marins des compagnies de débarquement de l'escadre d'évolution se sont emparés, au moment de la prise de Sfax, de trois drapeaux tunisiens.

Le général Farré vient de décider que ces trophées seraient placés aux Invalides avec les autres drapeaux conquis par les armées de Napoléon I^{er}, Louis-Philippe I^{er} et Napoléon III.

On écrit d'Alger, 27 juillet:

Des avis de Constantinople annoncent la récente arrestation dans cette ville et le prochain transfert à Alger d'un nommé Mahmoud-Djezaerli, qu'on soupçonnait d'être l'intermédiaire entre les fanatiques turcs et les agitateurs algériens ou tunisiens.

Une perquisition minutieuse, faite dans la maison, n'a amené aucune découverte relative aux récents événements de Tunisie ou d'Algérie, mais fit découvrir des papiers très-compromettants pour Mahmoud-Djezaerli, concernant les insurrections algériennes de 1864 et de 1871.

Mahmoud, qui était retenu à la prison de l'ambassade à Péra, a été transféré, la semaine dernière, à bord du *Pétrel*, et a dû être embarqué, le 27 juillet, sur le bateau de Marseille, pour être amené à Alger, où il sera jugé.

Plusieurs chevaux d'un régiment d'artillerie, revenant de Bizerte, et actuellement caserné à Vincennes, dépérissaient à vue d'œil. Le vétérinaire, après un examen attentif, découvrit que ces chevaux avaient des sangues dans la bouche.

Ces sangues, qui ne peuvent s'attaquer qu'aux muqueuses, abondent, paraît-il, dans les ruisseaux de Bizerte.

Nous lisons dans le Temps:

« Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le conseil des ministres s'était occupé du cas de M. Got, l'éminent doyen et sociétaire de la Comédie-Française, qui était porté pour la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

» Sans trancher la question de principe que soulève le point de savoir si les comédiens peuvent et doivent recevoir ou non cet insigne, nous pouvons annoncer que le gouvernement a résolu de nommer M. Got chevalier de la Légion-d'Honneur, en qualité de professeur au Conservatoire.

» Le décret est signé par M. le Président de la République, et il sera rendu public le jour de la distribution des prix du Conservatoire.

» Les deux comédiens nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur avant M. Got sont M. Samson et Régnier; ils l'ont été tous deux comme professeurs au Conservatoire, mais ils avaient quitté le théâtre.

Oui; mais il n'en est pas moins vrai que M. Samson, chevalier de la Légion-d'Honneur, bien qu'il eût « quitté le théâtre », joua encore sur différentes scènes, notamment à Saumur où il donna plusieurs représentations.

REVUE FINANCIÈRE.

Une fermeté relative s'est établie depuis huit jours sur le marché. Toute crainte d'une réaction nouvelle a disparu; et sur quelques valeurs, notamment sur nos rentes, on est en voie de diverses progressions. Le 5 0/0 est à 119.52 1/2. C'est à peu près le plus haut cours de la semaine. L'amortissable ancien fait 87.12 1/2 et le nouveau 85.95. L'Italien se traite à 90.30; on a coté 90.55; le Turc est mieux tenu à 46.40.

L'action de la Banque de France fait 5,650. On était, il y a huit jours, à 5,500. L'action de la Banque de Paris se maintient aux environs de 1,250. Il y a une faiblesse très-caractérisée sur les actions du Crédit lyonnais. De 950 on tombe à 915 et le mouvement ne paraît pas enrayé. Il y a eu des demandes très-suivies à 610 sur la Banque de Prêts à l'industrie. On dit que cette société va s'occuper pour le compte du Crédit foncier colonial d'une création très-importante et qui doit lui laisser de beaux bénéfices.

L'action du Crédit foncier qui avait reconquis le cours de 1,700 et qui était même cotée à 1,705 est redescendue à 1,665. On a fait hier en clôture 1,680. Il faut attacher peu d'importance à ces fluctuations qui n'attestent parfois qu'une surprise du marché. La situation du Crédit foncier, en elle-même, dégagée de toutes les combinaisons, commande la hausse par suite de l'extension continue des affaires sociales. Les ordres d'achat sont nombreux sur les actions du Crédit foncier et agricole d'Algérie.

Le Crédit de France, auparavant Société générale française de Crédit, voit ses actions anciennes recherchées à 710 et 712.50. Les actions nouvelles ne vont plus avoir qu'un marché avec les anciennes lorsqu'elles seront admises dans quelques jours à la cote officielle. Cette unité donnera aux cours une bien plus vive impulsion.

La Banque nationale est recherchée à 700, ce que nous comprenons, car ce titre vaut davantage et ne peut manquer de monter avant longtemps. Les bons privilégiés de l'Assurance financière sont en progression marquée à 300 fr. Le gros camionnage de Paris fait 525, et les actions du Crédit foncier luxembourgeois se négocient entre 630 et 635.

Les ateliers de Saint-Denis font 640. A ce taux, ils rapportent plus de 9 0/0. Aussi doit-on s'attendre à une plus-value rapide.

La Société générale de la Laiterie est dans une situation de pleine prospérité qu'explique fort bien une note publiée par les soins de la Banque du Midi. Les actions ne sont pas à leur cours normal. Il ne faut pas oublier que cette entreprise distribue des dividendes par quart, tous les trois mois. C'est un signe de la régularité des recettes et des bénéfices.

La Société nationale des Mines a eu, comme nous l'avons dit, des débuts très-heureux. Un avis du président du conseil informe les actionnaires qu'un dividende représentant 10 0/0 sera distribué à partir du 1^{er} août prochain. L'assemblée générale aura lieu le 15 août.

Il y a une faiblesse très-marquée sur les actions de la Banque parisienne. On est à 735. On craint que les actions nouvelles finissent par écraser le marché du titre; et on estime en général qu'une augmentation de capital était une mesure inutile et dangereuse.

L'action du Crédit général français se relève à 795 après 785. On dit que les bénéfices du premier semestre assurent à ce titre, pour l'année entière, son dividende normal. Le Crédit général français vient d'ailleurs d'obtenir un très-vif succès dans le placement de 20,000 actions de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

FÊTES

Des 27, 28 et 29 juillet 1831.

MERCREDI 27.

Les fêtes données à l'occasion du premier Anniversaire de la révolution de 1830 de-

vaient avoir à Saumur une physionomie et un caractère tout particuliers, par la présence en cette ville de quatre-vingts des combattants de Juillet.

La journée du 27 juillet fut consacrée au deuil.

Un service funèbre en l'honneur des victimes de Juillet était célébré dans l'église Saint-Nicolas, et une quête pour les pauvres avait lieu.

Dès le matin, toutes les fenêtres étaient ornées des emblèmes aux trois couleurs, et toute la journée, de demi-heure en demi-heure, le canon était tiré par les soins de la compagnie d'artillerie de la Garde nationale, qui, au milieu de ses pièces placées en tête du pont Cessart, avait planté un drapeau tricolore surmonté des insignes de deuil.

Le soir, les musiques réunies de la ville et de l'École-Royale de cavalerie ont exécuté des airs funèbres, qui furent entendus avec recueillement d'une grande partie de la population.

Pendant ce jour, point de joie; mais un sentiment grave, solennel, était empreint sur les visages, et témoignait assez des regrets donnés aux victimes des trois journées de Juillet.

La retraite se fait entendre et annonce que, les jours suivants, aux chants lugubres doivent succéder les jeux, les danses et les réunions patriotiques. (A suivre.)

Nous lisons dans les journaux de Paris la note suivante qui trouve ici tout naturellement sa place:

« Les survivants des décorés de Juillet 1830 ont fait célébrer, vendredi dernier, 29 juillet, à Paris, en l'église Saint-Paul et Saint-Louis, une messe en l'honneur des combattants morts pendant les 27, 28 et 29 juillet 1830. Chaque année, le nombre des combattants devient plus rare; vendredi matin, on comptait à peine 50 personnes. Après la cérémonie religieuse, les assistants se sont rendus, par la rue Saint-Antoine, sur la place de la Bastille, où ils sont allés déposer des couronnes.

» Cette année a vu disparaître deux membres de la Société des combattants de 1830, Littré et Blanqui, tous deux décorés de Juillet. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre aurait, dit-on, l'intention de renvoyer la classe et les hommes de la deuxième portion du contingent avant le jour des élections.

Cette délibération anticipée sera sans doute de courte durée, car on n'ignore pas que si les élections ont lieu aussi précipitamment, c'est que le gouvernement craint de les faire au moment où il faudra envoyer 80 ou 100,000 hommes en Afrique.

Le renvoi de la classe ne serait donc qu'une espèce de congé, qui prendra fin le jour de la mobilisation des troupes pour la campagne d'Algérie.

Une dépêche de l'Agence Havas a annoncé que M. Demangeat, sous-préfet de Saumur, posait sa candidature républicaine dans la 2^e circonscription de Pontivy. M. Demangeat prie le Temps de démentir cette nouvelle et de déclarer qu'il n'a accepté aucune candidature.

Allons, tant mieux; nous conservons M. Demangeat.

Une réponse à M. Magnin.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous exprimons de publier. Elle prouve que nos ministres ne se gênent point de mentir en face de la Chambre, du pays tout entier, pour se tirer d'affaire. Ils croient éviter une honte en faisant une entorse à la vérité, ce qui ne convient guère à des gouvernants.

C'est une partie autorisée qui fait cette révélation:

« Doué-la-Fontaine, 31 juillet 1881.

» Monsieur le Directeur,

» Honteux sans doute des injustices qu'ils ont commises, nos ministres voudraient faire croire qu'ils sont capables de les réparer; c'est ce qui est arrivé à M. Magnin, ministre des finances, dans la séance du Sénat du 25 juillet dernier.

» M. le marquis de Carné, interpellant le

ministre sur des faits d'arbitraire administratif, rappelait, en lisant des extraits de l'Officiel qui s'y rapportent, un fait qui sur de l'arrondissement de Saumur, depuis l'objet d'une discussion assez animée dans la séance du 10 juillet 1880, à la Chambre des députés.

» Il s'agissait d'un jeune homme ayant subi avec succès les épreuves du concours rectes, ayant été admis dans un très-bon rang, qui s'était vu refuser la nomination par le préfet Assiot, pour cause de suspicion politique.

» Interrompant le marquis de Carné, M. le ministre lui dit: « Voulez-vous me permettre de vous dire qu'il y a quelque temps que ce jeune homme, qui a été nommé, a été nommé? (Sourire.) »

» Malheureusement pour la réputation de loyauté à laquelle M. le ministre semble tenir, cette allégation est entièrement fautive. Non-seulement le jeune homme n'a pas été nommé, mais on ne lui a jamais proposé de le nommer. Il est vrai que, depuis, il n'a jamais fait aucune démarche dans ce but. Prévoyant le sort que les théories émises par le ministre à la tribune lui présageaient, il a renoncé à l'administration, et il essaie de se faire une carrière où il soit à l'abri de l'arbitraire des maîtres du jour.

» Etant le père d'un candidat auquel il a été fait allusion dans ces deux séances, je suis en position pour être bien renseigné, et j'ai quelque autorité, je le crois, pour relever cette malencontreuse allégation du ministre. Elle prouve que s'il n'affirme pas volontairement des choses fausses, il ignore tout au moins assez celles dont il parle pour les présenter d'une façon tout à fait contraire à la vérité, ce qui est aussi fâcheux pour un homme dans une situation aussi éminente. C'est assez d'avoir eu à supporter les injustices de ces hommes, sans avoir à passer pour être devenu depuis leur obligé. Leurs injustices honorent ceux qu'elles atteignent, leurs faveurs les abrutissent.

» J'espère, monsieur le Directeur, que vous voudrez bien accueillir cette protestation. Agréés, en attendant, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Barthélemy DE CHADENEDES,

Ancien magistrat.

COMICES AGRICOLES.

Le concours du comice agricole de Chalon aura lieu à Bourgueil, dimanche prochain, 7 août.

Le concours du comice agricole de Saumur se tiendra à Gennes, le dimanche 14 août.

Le concours du comice agricole de Bressuire aura lieu à Argenton-Château, le dimanche 14 septembre.

BOURGUEIL.

Par décret, ont été nommés: maire de Bourgueil, M. Loiseleur (Armand); adjoints, M. Carré (Michel).

POITIERS.

Le Journal officiel publie une loi autorisant la ville de Poitiers à contracter, à un taux d'intérêt qui ne pourra pas dépasser 4 0/0, un emprunt de 550,000 fr., remboursable en quinze ans.

La somme de 550,000 fr. est destinée à subvenir aux frais de reconstruction des abattoirs publics.

LA CAVALCADE HISTORIQUE

DE TOURS.

L'Union libérale publie un long compte rendu dont nous extrayons les passages les plus intéressants:

LA SOIRÉE DE SAMEDI.

Pendant l'après-midi de samedi, le plus animé. Tous les trains dont, en prévision des fêtes, le nombre des wagons avait été plus que doublé, arrivaient littéralement bondés on a dû même confiner nombre de voyageurs dans des fourgons à bagages et dans des baignoires à bestiaux; et encore, nous plus proches de Tours, ont été obligés de tendre les trains de nuit et même le lendemain pour partir.

Les hôtels, les restaurants et jusqu'aux plus modestes auberges étaient pris d'assaut.

par les voyageurs, et les propriétaires de ces établissements ont dû en louer un grand nombre dans les maisons particulières. C'a été un véritable envahissement d'étrangers, et on parlera longtemps à Tours. La population a été certainement plus que doublée, et l'on peut hardiment évaluer, sans crainte d'exagération, à environ cinquante mille le nombre des étrangers et des curieux qui sont venus assister à notre fête.

LA MATINÉE DE DIMANCHE.

Dès les premières heures de la matinée, l'envahissement de nos rues par la foule a été en augmentant. On ne voyait de tous côtés que voyageurs errants, l'âme en peine et la valise en main, cherchant avec anxiété quelque coin pour « soy reconforter, savoir est: dormir, boire et manger ». Ce défilé d'un nouveau genre ne manquait pas, certes, d'un certain cachet d'originalité.

LE DÉFILE DE LA CAVALCADE.

A une heure et demie, une sonnerie d'un accent tout à fait original et bien approprié à la circonstance annonce le défilé de la cavalcade. Ce sont les trompettes qui ouvrent la marche du cortège. Viennent ensuite l'escouade des lances garnies et le corps des archers. Ces derniers surtout sont très-remarqués pour le pittoresque et la parfaite fidélité historique des costumes.

Le Grand-Maître de France, les Echaussons et Maîtres d'hôtel, le Grand-Veneur et les Fauconniers présentent une grande variété d'uniformes et de costumes civils de l'époque. Ils sont suivis d'une magnifique meute composée d'une vingtaine de chiens, types vraiment exceptionnels dans les races les plus remarquables de la vénerie.

Le corps des Piqueurs, Crénequiniers et halbebardiers défilent ensuite, et leur costume original forme un contraste pittoresque avec ceux qui précèdent.

Le Parlement s'avance: voici venir les Messiers, les Huissiers du Parlement, le Grand Chancelier et la haquenée portant le sceau de France. Ce coffre fleurdelisé, installé pompeusement sur un cheval tout caparotonné d'or, a l'air d'une chasse de saint.

Alors commence le défilé des *magnifagnos* de la cour: le roi d'armes, les hérauts, les hommes d'armes, le Grand-Amiral, les Grands-Ecuyers, le Grand-Prévôt, suivis d'un corps de couleurniers. Les costumes de ces hauts dignitaires sont d'une grande richesse et la reproduction fidèle de ceux du temps.

Vient ensuite la garde écossaise, si populaire par les récits de Walter Scott dans son *Quentin Durward*. Les uniformes de ce corps d'élite, moins sombres que ceux des autres hommes d'armes, jettent dans le défilé une variété pleine de charme.

Le Maréchal de France, revêtu d'une armure resplendissante et suivi de hérauts d'armes, précède le Roy, qui, monté sur un fier palefroy, richement harnaché, s'avance sous un dais de soie aux armes de France. Plusieurs pages portent le casque et l'épée du Roy et tiennent en laisse deux magnifiques lévriers arabes.

ARRIVÉE DU ROY A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Au moment où le Roy arrive près de la tribune municipale, les clairons sonnent aux armes, et le cortège tout entier s'arrête. C'est alors que M. le maire souhaite, au nom de la ville de Tours, la bienvenue au roi Louis XI et lui annonce que ses habitants sont prêts à lui faire les honneurs de la cité.

Ce fin et délicat morceau de notre vieille et naïve langue française, que nous avons déjà publié dans notre dernier numéro, a été accueilli par de vifs applaudissements.

Le Roy prononce ensuite une courte harangue.

Après le discours du Roy, les musiques et l'orchestre de Tours, dont les membres sont aussi revêtus de costumes de l'époque, exécutent alternativement d'abord, puis ensemble, une marche avec couplets.

Immédiatement après le Roy venaient les ducs de Bourgogne, de Berry et le comte de Charolais, suivis de leurs écuyers portant leurs couleurs; puis les seigneurs et écuyers, et enfin un groupe de seigneurs de Touraine, chacun portant un oriflamme à ses armes. Cette partie du cortège se faisait remarquer par l'heureuse variété des costumes ainsi que par l'éclat et la richesse de la mise en scène.

Une nouvelle escouade de gardes écossaises ferme cette partie de la marche et précède l'escorte de la Reine. Elle s'avance dans une riche litère surmontée d'un dais; elle est suivie de pages, de brillants cavaliers et de dames d'honneur coiffées de hennins. En passant devant l'estrade municipale, la Reine incline gracieusement la tête, le sourire sur les lèvres, et reçoit en échange les salutations des élus de la Cité républicaine de Tours.

Voici maintenant la trinité humoristique qui vient jeter sa note plaisante au milieu des pompes royales de la cavalcade et lui apporter un nouvel élément d'intérêt. Nous avons nommé l'astrologue, le médecin et le fou du Roy, trois têtes à mettre dans le même bonnet.

Venaient ensuite les ambassadeurs d'Angleterre et de Bretagne, précédés et suivis de leurs écuyers.

Enfin la cavalcade était clôturée par le corps et tous les dignitaires de ville, comprenant le héraut, le Grand-Bailly, les Elus, qui étaient accompagnés des archers de la garde bourgeoise.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* termine ainsi son compte rendu:

« L'itinéraire de la cavalcade annoncé par le programme était démesurément long et nous nous étions demandé si les forces des exécutants pourraient suffire à l'accomplissement d'un pareil trajet. Nos prévisions se sont réalisées. On a été obligé de raccourcir le parcours, au grand mécontentement des habitants des rues où le cortège n'a pas paru, contrairement aux annonces qui avaient été faites.

La cavalcade s'est terminée à 7 heures 1/2 devant l'Hôtel-de-Ville et après avoir remonté la rue Royale. Tout le monde, exécutants et curieux étaient harassés de fatigue.

En route, des rafraîchissements avaient été offerts aux personnes composant le cortège. »

SAINT-NAZAIRE.

Les 21 et 22 juillet avait lieu à Saint-Nazaire le concours pour l'obtention du certificat d'études des élèves de diverses écoles du canton. Les élèves des Frères de Méans, de Montoir, de Saint-Malo, ont obtenu 12 certificats sur 18 élèves présentés. Les écoles laïques de Saint-Nazaire, de Méans, de Donges, ont obtenu 8 certificats sur 26 élèves présentés. Il faut y comprendre le Collège qui a présenté 2 élèves dont 1 a réussi.

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen pour boire frais en été. — Prenez du muriate de chaux (ce sel n'est pas cher), versez trois bouteilles d'eau sur 500 grammes. Ayez la précaution d'aciduler légèrement l'eau avec très-peu d'acide nitrique, c'est-à-dire de l'eau forte.

En quelques minutes vous obtiendrez un froid considérable. Plongez dans ce mélange, au moment de l'opération, les vases qui contiennent l'eau et les vins que vous voulez boire.

Un moyen de chasser les fourmis. — L'odeur du cerfeuil cultivé leur est insupportable. — Répandre des feuilles fraîches dans les endroits qu'on veut préserver.

Faits divers.

Les bombes asphyziantes. — Deux chimistes autrichiens sont parvenus à fabriquer un liquide qui, lorsqu'on en asperge quelqu'un, produit instantanément chez cette personne un étouffement qui paralyse toutes ses forces et qui équivaut presque à une complète syncope.

Un essai de ce terrible engin a eu lieu dans les bureaux de rédaction de la *Neue Tagblatt*, de Vienne.

Un des ouvriers typographes du journal, un homme d'une vigueur herculéenne, s'offrit pour laisser faire sur lui l'expérience. A peine eut-il reçu sur la poitrine quelques gouttes du liquide, qu'il devint blanc comme un linge, on le vit ouvrir la bouche et faire des efforts désespérés pour respirer: les gouttes de sueur découlaient de son visage. Il était sur le point de s'affaisser sur le sol,

lorsque l'inventeur lui fit respirer un flacon qui contenait de l'antidote du mélange asphyziant. Instantanément, l'homme reprit ses esprits, et, au bout de quelques secondes, il se trouva de nouveau dans son état normal.

On comprend combien cette découverte fait sensation; le gouvernement autrichien est disposé à en acheter le secret, d'abord pour l'utiliser au point de vue militaire, et ensuite pour en empêcher la divulgation, en effet, si l'invention arrivait à la connaissance des malfaiteurs, le nombre de crimes serait bientôt décuplé, vu la facilité qu'il y aurait à les commettre.

Une ferme comme on en voit peu. — La ferme blanche de lord Alington est une des curiosités agricoles de l'Angleterre. Elle présente ceci de remarquable que tous les animaux, sans exception, quadrupèdes ou oiseaux, sont tous entièrement blancs, curiosité qui probablement est unique au monde.

Lorsqu'on en approche, on voit voler deux ou trois cents pigeons blancs; dans la basse-cour, on aperçoit de superbes paons blancs, des dindons blancs; sur la pelouse, des chèvres blanches. Les étables ne contiennent, bien entendu, que des chevaux, vaches, moutons, porcs blancs.

Le parc renferme des chevreuils blancs qui ont été donnés à lord Alington par la reine d'Angleterre, et, dans les arbres, jouent des écureuils blancs.

La maîtresse de la maison possède elle-même une demi-douzaine de superbes angoras blancs et un bavard perroquet, également du plus beau blanc.

Un brave cultivateur, embêté d'entendre dans tous les cabarets hurler ce refrain:

Qu'un sang impur abreuve nos sillons,
s'écria:
— F.... bêtes, demandez donc plutôt une bonne pluie, nous en avons besoin.

Un candidat républicain a trouvé un bon moyen de se faire des rentes.

Il assiste à tous les enterrements civils, et il prononce un discours ému sur la tombe du défunt.

Tout à coup, l'orateur prend un air réfléchi:

— Quel malheur! dit-il en soupirant, qu'une si belle vie ait été tachée par une faute!

Vive émotion dans l'assistance.

— Citoyens, celui que nous pleurons m'a emprunté, il y a dix ans, cent francs, et il ne me les a jamais rendus. Mais pour que sa mémoire reste sans nuage, je vous propose de faire présentement une souscription pour me rembourser cet argent.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 31 juillet 1881.

Versements de 104 déposants (16 nouveaux), 14,052 fr. » c.
Remboursements, 10,839 fr. 97 c.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Architecture en France, par *Cerfberr de Medelsheim*. — II. Chronique scientifique: Le Fanatisme en Algérie. — Eupration chimique des eaux d'égout, par le D^r X. Gorecki. — III. Etudes sur les irrigations, par G. Dumont, ingénieur. — IV. Un moyen de chasser les fourmis. — La culture de la sanguine, par A. Eloy. — VI. A propos de la formation des brumes et des brouillards. — VII. Projet de mer intérieure en Algérie, par le commandant Rouaire. — VIII. Plantes médicinales: La Moutarde blanche, par *Olivier de Rawton*. — IX. L'odorat chez les insectes. — X. Falsification de la bière par l'aloès. — XI. Un antidote du tabac.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — *Une Tasse de thé*, par H. Vernoy. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — *Dans les Ardennes*. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Danse écossaise, par R. Bryon. — *Le Mariage de Gabrielle*, par Daniel Lesueur. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Le général Saussier, commandant le 19^e corps d'armée (Algérie). — M. Camescasse, préfet de police. — M. Wurt, élu sénateur inamovible. — M. Perthelot, élu sénateur inamovible. — La guerre de Tunisie: Bombardement de Sfax par l'escadre française. — *Une Tasse de thé*, d'après le tableau de M. C.-E. Perugini. — *Dans les Arden-*

nes, gravures extraites de: *Dans les Ardennes*, par M^{lle} Catherine Macquoid. — *Revue royale à Windsor*: Divertissements au cantonnement des volontaires écossais. — L'émigration en Irlande. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50, trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

AVIS

M. BOURSIER, propriétaire du Grand Couvoir de Houdan (Seine-et-Oise), nous prie d'informer nos lecteurs qu'il continuera pendant toute la saison à expédier des œufs pour couvrir, de race pure Houdan, à 5 fr. la douzaine et 10 fr. les 25. Une poule et 12 poullets pour 20 fr. Une poule et 25 poullets pour 33 fr. Une poule et 50 poullets pour 56 fr. (*Emballage compris*). — Petits poullets, race pure Houdan, 14 fr. la douzaine, 27 fr. les 25, 50 fr. les 50, et 90 fr. le cent (*Emballage compris*).
M. BOURSIER tient également à la disposition des amateurs ses couveuses et éleveuses artificielles brevetées, qui sont d'un emploi très-simple, remplacent absolument les poules et permettent de faire éclore et d'élever des poullets en toutes saisons.

Couveuse pour 50 œufs 90 fr.
— 100 — 125 »
Éleveuse — 40 poullets 40 »
— 80 — 80 »

Quinze médailles dont 10 premiers prix.
Envoi franco du Catalogue pour les couveuses artificielles.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

L'EAU DE L'ÉCHELLE *hémostatique* est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSKI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSKI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et abrégé les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie.
Pharmacie G. SÉGUIN, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

LES CHEMINÉES ne lument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

Marché de Saumur du 30 juillet.

Blé semence (l'ha)	—	Huile de noix	50	120
Blé comm. (l'ha)	22	Huile de chène	50	—
Froment (l'ha)	77	Graine trèfle	50	—
Halle, moy.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70
Orge	65	— Luzerne	—	780
Avoinne bar.	50	— Paille	—	780
Fèves	75	— Amandes	—	50
Pois blancs . . .	80	— Cire jaune	—	50
— rouges	80	— Chanvres	—	190
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	—	—
Farine, culas.	157	61 50 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 250
Id. 1880, 2 ^e id.	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 ^{re} id.	115 à »
Id. 1880, 2 ^e id.	105 à »
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re} id.	120 à »
Id. 1880, 2 ^e id.	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{re} id.	100 à »
Id. 1880, 2 ^e id.	95 à »
La Vienne, 1880	90 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza et environs, 1880	» à »
Id. 1880	» à »
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité » à »
Id. 1880	2 ^e id. » à »
Id. 1880	3 ^e id. » à »
Id. 1880	4 ^e id. » à »
Varrains, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Varrains, 1880	2 ^e id. 140 à »
Bourgneil, 1880	1 ^{re} qualité 160 à »
Id. 1880	2 ^e id. 150 à »
Id. 1880	3 ^e id. 140 à »
Id. 1880	4 ^e id. 130 à »
Restigné 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Id. 1880	2 ^e id. 140 à »
Chinon, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Id. 1880	2 ^e id. 140 à »
Id. 1880	3 ^e id. 130 à »
Id. 1880	4 ^e id. 120 à »

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatos, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le

D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCKLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De Barry et C^o (Londres), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	8 h. 32 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.
8 h. 15 —	10 h. 50 —	7 h. 39 soir.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.
1 h. 17 soir.	4 h. 55 —	4 h. 55 —	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.
4 h. 55 —	7 h. 30 —	11 h. 48 —	9 h. 10 soir.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	8 h. 35 —	9 h. 13 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.
8 h. 35 —	11 h. 42 matin.	5 h. 17 soir.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.
12 h. 15 soir.	3 h. 50 —	3 h. 50 —	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.
6 h. 45 —	10 h. 47 —	10 h. 47 —	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.	11 h. 42 matin.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	80	»	Comptoir d'escompte	1080	»	»	C. gén. Transatlantique	590	»	»
3 % amortissable	86	80	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1777	»	»
3 % amortissable nouveau	85	50	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1665	»	»	Société autrichienne	760	»	»
4 1/2 %	115	25	»	Obligations foncières 1877	357	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	118	»	»	Obligations communales 1879	454	»	»	Est	388	»	»
Obligations du Trésor	512	50	»	Obligat. foncières 1879 3/4 %	458	»	»	Midi	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	780	»	»	Nord	387	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	725	»	»	Orléans	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	50	»	Est	805	»	»	Ouest	387	75	»
— 1865, 4 %	524	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1750	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388	25	»
— 1869, 3 %	405	»	»	Midi	1220	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	391	»	»
— 1871, 3 %	393	25	»	Nord	1945	»	»	Paris-Bourbonnais	387	50	»
— 1875, 4 %	516	»	»	Océans	1395	»	»	Canal de Suez	568	75	»
— 1876, 4 %	514	»	»	Orléans	865	»	»				
Banque de France	5650	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1510	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Muray, Alphonse, ancien chemistier à Saumur, sont invités à remettre au syndic de la faillite, M. Doussau, expert-comptable à Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées; s'ils préfèrent les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.

La vérification des créances commencera le mardi 23 août 1881, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU. (497)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SALOMON-RENNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Salomon-Rennard, marchand épiciier au Puy-Notre-Dame, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se trouver, le vendredi 19 août 1881, à neuf heures du matin, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, au Palais-de-Justice, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non-excusabilité du failli.

Le greffier, L. BONNEAU. (998)

Mairie de Chacé.

VENTE

DE 338 PIEDS DE PEUPLIERS.

Le Maire de la commune de Chacé fait savoir que le dimanche 14 août, à deux heures du soir, il sera vendu, à la Mairie, au plus offrant et dernier enchérisseur, 338 pieds de peupliers, marqués et numérotés, situés au Grand-Maraire-le-Roy, dit hippodrome des courses de Saumur. Cette vente sera faite en six lots.

Pour connaître les conditions de la vente, s'adresser au Maire de la commune.

Le Maire, J. CHASLES-GUIBERT. (499)

A LOUER

PRÉSENTMENT, Pour cause de décès. L'HOTEL DE LA PROMENADE Rue Beaurepaire, à Saumur. S'adresser à M. GAMICHON, quai de l'Ecole-de-Cavalerie. (500)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1882.

LA FERME DE LA FOUCHETRIE

Située commune de Montreuil-Bellay.

D'une contenance de 31 hectares 80 ares, appartenant à M. Treton-Dumousseau.

S'adresser, pour visiter la ferme et pour traiter, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, soit à M^e HACAULT, notaire. (491)

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN

D'Épicerie, Mercerie et Rouennerie Situé au Chapeau.

S'adresser au bureau du journal.

L'HOTEL DE LA POSTE

Près la Gare d'Orléans, SAUMUR

Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE.

Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (475)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir.

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION, Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN

hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciier, rue d'Orléans. (450)

1 FRANC PAR AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence)

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, nos 9 et 11,

et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1.

En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

Une Ouvrière en Robes

très-capable.

Et une Ouvrière pour la confection ordinaire. (460)

AVIS

GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande de suite un bon garçon d'office. (476)

UN JEUNE HOMME

de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

19, rue Royale, Saumur,

Au premier.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste

de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle

qu'il a ouvert à Saumur un cabinet

de chirurgie et prothèse dentaire, rue

Saint-Jean, n° 16, maison Epagnol,

où il se trouvera le vendredi et le

samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenoir. (486)

CHOCOLAT-MENIER

CONTRÉFAÇONS

LE VÉRITABLE

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du

teur BEAUFÈME, de Châteauneuf.

Traitement gratuit pour les pauvres.

Saumur, imprimerie P. GODRT.